



RPN DIALOGUE SOCIAL

7 Octobre 2014

Premier tour de piste Premiers constats

En préalable à la RPN, la CFTC a interpellé l'employeur sur divers sujets :

- Agrément des accords prime de crèche, temps partiels, intéressement.*
 - Communication aux organisations syndicales des éléments chiffrés GVT RMPP excédents de gestion par branche.*
 - Ouverture d'une négociation sur la valeur du point pour 2014 d' autant plus que d'autres branches professionnels ont obtenu des revalorisations salariales (1,5% pour Pôle emploi, prime au RSI).*
- L'Ucanss a apporté les réponses suivantes :*
- Concernant les agréments, aucune nouvelle de la tutelle, mais pas d'alerte non plus, le processus suit son cours.*
 - Les éléments de GVT et RMPP par Branche seront communiqués lors de la prochaine RPN, soit le 14 octobre prochain.*
 - Pour la négociation salariale 2014, le Directeur de l'UCANSS n'a pas de mandat du Comex. Des renseignements seront pris sur la mesure à Pôle emploi. En ce qui concerne le RSI, la prime résulte d'un acte unilatéral et l'employeur Sécurité sociale exclut toute mesure de cet ordre.*

La CFTC profite de cette thématique pour rappeler qu'à de nombreuses reprises, il a été demandé la planification d'une Instance nationale de concertation sur le thème spécifique des UGECAM et que la branche maladie devrait y répondre favorablement en signe d'un dialogue social constructif.

De manière plus générale, la CFTC a toujours privilégié un dialogue social de qualité qui permettrait une réelle concertation. Les outils mis à disposition, INC et Observatoires régionaux, constituent des avancées au regard de ce qui se pratiquaient avant leurs créations. Il n'en demeure pas moins que ces espaces de dialogue social ont affiché des limites dues en partie à un manque de réactivité des caisses nationales et à une réticence d'aborder certaines problématiques. La CFTC note à ce propos que l'implication des caisses nationales est très variable. Certaines jouent le jeu, d'autres absolument pas.

Pour la CFTC, le Dialogue doit reposer sur des règles précises permettant d'aborder en amont les questions organisationnelles, les questions d'emplois, de conditions de travail. Un travail d'explication par les caisses nationales, d'échanges, de concertation est nécessaire afin d'en rendre compte aux salariés dans les meilleures conditions. Les INC, aussi fournies soient-elles en documentation, ne peuvent se résumer à des réunions d'information descendante.

L'employeur entend les remarques, qu'il partage pour partie, et questionne l'ensemble des organisations syndicales. sur la nécessité de créer les conditions d'un meilleur dialogue social. Répondant à la demande certaines organisations syndicales, l'Ucanss fait savoir qu'elle s'oppose fermement à la création d'un comité central d'entreprise. La CFTC se réjouit de ce positionnement, nous ne sommes pas non plus favorable à cette mise en place qui ne reflèterai aucune réalité de terrain. La Sécurité sociale constitue un réseau d'organismes et non un organisme en réseau.

L'Ucanss reconnaît qu'il existe des marges de progrès. Se pose désormais la question : comment pouvons-nous améliorer les conditions pour que les INC deviennent un véritable lieu d'échanges et de concertation.

L'Ucanss revient sur le bilan INC et Observatoires régionaux.

INC

Bilan quantitatif

18 INC ont été planifiées.

Bilan qualitatif

Les thèmes abordés correspondent aux recommandations fixées par l'accord de 2010 : évolution des réseaux, présentation des objectifs COG, réorganisation.

Observatoires régionaux

L'Ucanss souligne la qualité des débats et des informations diffusées. Il est rappelé que les observatoires régionaux doivent au regard des données transmises mesurer l'impact des accords nationaux et leur application dans les organismes.

Toutefois, des réserves sont émises par l'employeur notamment sur le taux de participation, deux organisations syndicales ne participant pas. L'Ucanss se questionne donc sur la pérennité de ces observatoires dans le cadre actuel.

La CFTC participe activement à ces observatoires et demande leur maintien, toutefois une réflexion doit s'ouvrir sur les modalités. L'idée d'un observatoire national regroupant les représentants régionaux a été évoquée.

Nous souhaitons également connaître le nombre d'INC effectuées par branche. Pour notre part le nombre de participants n'est pas un indicateur en soi, il nous semble plus judicieux d'établir un bilan sur les questions abordées et les réponses et solutions apportées. Les organisations syndicales sont en attente de réactivité et de réponses adaptées.

La CFTC a toujours demandé un tronc commun d'éléments par Branche transmis aux organisations syndicales dans le cadre des INC : effectifs, informations budgétaires. Il faut également communiquer aux organisations syndicales des éléments permettant de mesurer les impacts et conséquences des différentes organisations, ou décisions prises par les caisses nationales : éléments RH, lettre de cadrage/collective/circulaire....

Prochaine réunion le 28 Novembre.